

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée et tenue le lundi 19 décembre 2022, à 19 h.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues, de la trésorière, madame Lise Lavigne et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillères et conseillers suivants : monsieur Raymond Saint-Aubin, madame Joan Raymond, monsieur Michaël Vangansbeck, monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage et monsieur Alexandre Morin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Présentation et adoption du Programme triennal des immobilisations (PTI) 2023-2024-2025.
4. Présentation et adoption du budget 2023.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

NOUVEL ÉLU AU SIÈGE DE CONSEILLER # 1, M. RAYMOND SAINT-AUBIN.

Suivant le résultat de l'élection partielle municipale tenue le 11 décembre dernier, monsieur Raymond Saint-Aubin, proclamé élu au siège de conseiller municipal # 1, a été assermenté le 16 décembre dernier au bureau municipal devant la greffière et présidente d'élection, madame Judith Saint-Louis.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 7 membres.

8909-12-2022

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil présents ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel rédigé.

8910-12-2022

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS (PTI) 2023-2024-2025.

ATTENDU qu'un document explicatif de soutien sera accessible dès que possible sur le site Internet ;

ATTENDU la publication de l'avis public annonçant la tenue de la présente séance extraordinaire sur le site Internet et au babillard d'affichage le 1^{er} décembre 2022 ;

ATTENDU l'étude du Programme triennal des immobilisations (PTI) 2023-2024-2025 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le Programme triennal des immobilisations (PTI) 2023-2024-2025 aux montants respectifs de 11 871 673 \$ pour 2023, 1 789 706 \$ pour 2024 et 7 613 700 \$ pour 2025 totalisant 21 275 079 \$ soit et est adopté.

8911-12-2022

4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2023.

Le maire, monsieur Gilles Boucher, procède à l'ouverture de la présentation du budget 2023 et invite ensuite la directrice générale, madame Julie Forgues et madame Lise Lavigne, à poursuivre la présentation.

Un document explicatif de soutien sera accessible dès que possible sur le site Internet.

ATTENDU la publication de l'avis public annonçant la tenue de la présente séance sur le site Internet et au babillard d'affichage le 1^{er} décembre 2022 ;

ATTENDU l'étude prévisions budgétaires 2023 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil affecte une somme de 169 213 \$ à son budget 2023 à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2021.

QUE les prévisions budgétaires 2023 au montant au montant de 9 508 567 \$ pour la proximité et de 10 432 070 \$ pour le budget total (proximité et agglomération) soient et sont adoptées et que les taxes, compensations et quotes-parts calculées en conséquence soient prévues au règlement # 180-2023 à être adopté.

QUE ces prévisions budgétaires 2023 soient transmises à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, dans les soixante (60) jours de leur adoption conformément aux prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS.

En vertu des dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, les questions portent exclusivement sur le programme des immobilisations 2023 – 2024 – 2025 et du budget 2023.

8912-12-2022

6. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Étant 20 h 10, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Maire

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière